

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1870.****NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1870 s'élève à fr. 4,390,897 25 c., et ne présente aucune différence avec celui de l'exercice 1869.

La Cour des Comptes, en transmettant ses propositions au Ministère des Finances, y a joint la note suivante :

« N'ayant point de changements à proposer à son Budget pour l'exercice » 1870, la Cour des Comptes a l'honneur de demander à la Législature de » le fixer, comme l'indique le tableau ci-annexé, au même chiffre que celui » adopté pour l'année courante. »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de *quatre millions trois cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept francs vingt-cinq centimes* (fr. 4,590,897 25 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,300,000	»	5,300,000
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000	»	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	50,000	10,000	60,000
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	642,047 25	»	642,047 25
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	»	188,850
6	— du personnel des bureaux	100,000	»	
7	Matériel et dépenses diverses	16,900	»	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200	»	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,380,897 25	10,000	4,390,897 25

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1869.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles du Budget des dotations.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		CHAPITRE IV.				
		MEMBRES DE LA COUR.				
5	a.	Traitement du président	1	11,250	70,750	.
	b.	— des conseillers	6	51,000		
	c.	— du greffier	1	8,500		
			8			
		Traitement du personnel des bureaux, y compris la rémunération de travaux extraordinaires.				
6	a.	1 ^{re} division. { Chef de division.	1	5,000	100,000	.
	b.	{ Archiviste, chef de bureau, commis et expéditionnaires.	8	900 à 3800		
	c.	{ Chef de division.	1	6,000		
	d.	2 ^e division. { Chef de bureau, contrôleurs, vérificateurs et teneurs de livres	8	1575 à 3800		
	e.	{ Chef de division.	1	6,000		
	f.	3 ^e division. { Chefs de bureau, contrôleurs et vérificateurs	8	900 à 4000		
	g.	{ Chef de division.	1	5,500		
	h.	4 ^e division. { Vérificateurs, teneur de livres et commis	5	900 à 3500		
	i.	Huissiers, messagers, concierge et boute-feux	7	1050 à 1825		
		40				
		MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.				
7	»	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			16,900	.
		PENSIONS.				
8	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement			1,200	»
		TOTAL. fr.				

DE LA COUR DES COMPTES POUR L'EXERCICE 1870.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1869.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	•	70,750	70,750	•	•	
100,000	•	100,000	100,000	•	•	
16,900	•	16,900	16,900	•	•	
1,200	•	1,200	1,200	•	•	
188,850	•	188,850	188,850	•	•	

ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1870.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1868 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période, liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^{re} PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	
1	Rapaert, Frédéric.	Conseiller	4,785	1 ^{er} avril 1868.	

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE	DATE	Observations.
			de la pension.	de l'arrêté.	de l'extinction.	

NÉANT.

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1868, cinq pensions s'élevant ensemble à fr.	7,887 »
Pension nouvelle	4,785 »
Il reste donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1869, six pensions, s'élevant ensemble à fr.	12,472 »